

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze

le jeudi 22 septembre

à

18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. BAZONNET Jacques, Maire
Etaient présents : MM. BAZONNET Jacques, Maire, , MILLOCHAU François, PENVERN Guy, GOY Jacqueline, Adjoint, BAZONNET Didier, LAUVRAY-JONOT Jean-Claude, SAVALLE Michel, Conseillers
Mme APPERE Marinette, MOUTZOURIS Christiane, Conseillères

M. DUBUS Jean-Dominique a donné pouvoir à M. BAZONNET Jacques

Absent : M. SAVALLE Michel

Formant la majorité en exercice.

M. PENVERN Guy a été élu secrétaire.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALEN- TE A L'ASSOCIATION LOISIRS D'ORGERUS

Le Maire expose au Conseil qu'il a été saisi d'une demande de location de la salle Polyvalente les mercredis soir en vue de l'organisation de cours de danse.

Il propose de signer une convention à cet effet et donne lecture au Conseil d'un projet .

Après en avoir délibéré, **le Conseil fixe à 300,00 € le montant de la location pour la Saison 2011/2012 et autorise le Maire à signer la convention modifiée en séance. Une caution de 300,00 € sera versée par l'Association lors de la signature de la convention.**

TARIF DES CARTES DE TRANSPORT RPI

Le Maire informe le Conseil que le coût du transport du matin et du soir a été fixé Par le STIF à 277,80 € par enfant et par an. La subvention du Conseil Général est de 195,00 € (le transport du midi est pris totalement en charge par le Conseil Général). Il reste donc 82,80 € à prendre en charge.

Suite à la réunion du RPI en date du 08/09/2011, et en accord avec la Commune d'Osmoy, la proposition tarifaire pour l'année 2011/2012 est la suivante :

- Pour un enfant : 60,00 €
- Pour 2 enfants : 108,00 €
- Pour 3 enfants : 150,00 €

La Commune prendra en charge le solde au prorata du nombre d'enfants inscrits.

Après en avoir délibéré, **le Conseil adopte le tarif indiqué ci-dessus.**

RATTACHEMENT A LA CCPH DES COMMUNES DE LA HAUTE VILLE, ROSAY ET VILLETTE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet départemental de coopération intercommunale élaboré par le Préfet du Département des Yvelines et présenté le 28 avril 2011 à la commission départementale de coopération intercommunale,

Vu la saisine de M. le Préfet des Yvelines en date du 4 mai 2011 sollicitant l'avis du conseil communautaire de la CC Pays Houdanais sur ce dit projet,

Après en avoir délibéré,

Est favorable au projet de rattachement de la Haute Ville qui est totalement et naturellement partie prenante du bassin de vie houdanais,

Est favorable au projet de rattachement des communes de Rosay et Villette qui doivent ainsi permettre de conforter le pôle de services de proximité que constitue la commune de Septeuil et faciliter ainsi la vie de leurs habitants,
Indique que l'adhésion des deux communes de Rosay et Villette doit être indissociable l'une de l'autre.

DIVERS

Le Conseil Municipal constate qu'il manque au BP 2011 commune des crédits
Et décide des modifications suivantes :

**BUDGET 2011 : COMMUNE
DECISION MODIFICATIVE
N°1**

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
P 019 (21571)	(-) 600,00	
P 039 (21578)		(+) 600,00
P 019 (21571)	(-) 800,00	
P 040 (2188)		(+) 800,00

**BILAN ETUDE SURVEILLEE
ANNEE 2010/2011**

Le Maire présente le bilan de l'étude surveillée pour l'année 2010/2011.
Le solde positif est de 75,41 €
Après en avoir délibéré, le Conseil décide de verser ce montant à titre de
Subvention à l'Association LES P'TITS LOUPS.

**PROJET DE CONTRAT
RURAL**

Le Maire indique au Conseil que compte-tenu des contraintes imposées par le
Conseil Général, seul le ravalement de l'église peut-être envisagé.
Il ne reste que deux opérations sur le programme précédemment envisagé, à sa-
voir le ravalement de l'église et la création d'un columbarium.
Après en avoir délibéré, le Conseil propose d'étudier les possibilités d'aménage-
ment d'un espace annexe à la salle polyvalente.
Une réunion avec le CAUE est prévue le 25 octobre à 14h30.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au vendredi 21 octobre 2011 à 18h30.
